



Présentation des Formations Ski de Randonnée

1. **Cursus de formation Ski de Randonnée défini par la FFCAM**
Principe général
Détail des formations par compétences
2. **Comment suivre les formations avec le CIHM ?**
Principe de fonctionnement et inscription
Où trouver les formations proposées par la FFCAM ou le CIHM ?
3. **Espace personnel licencié FFCAM – documentation fédérale**

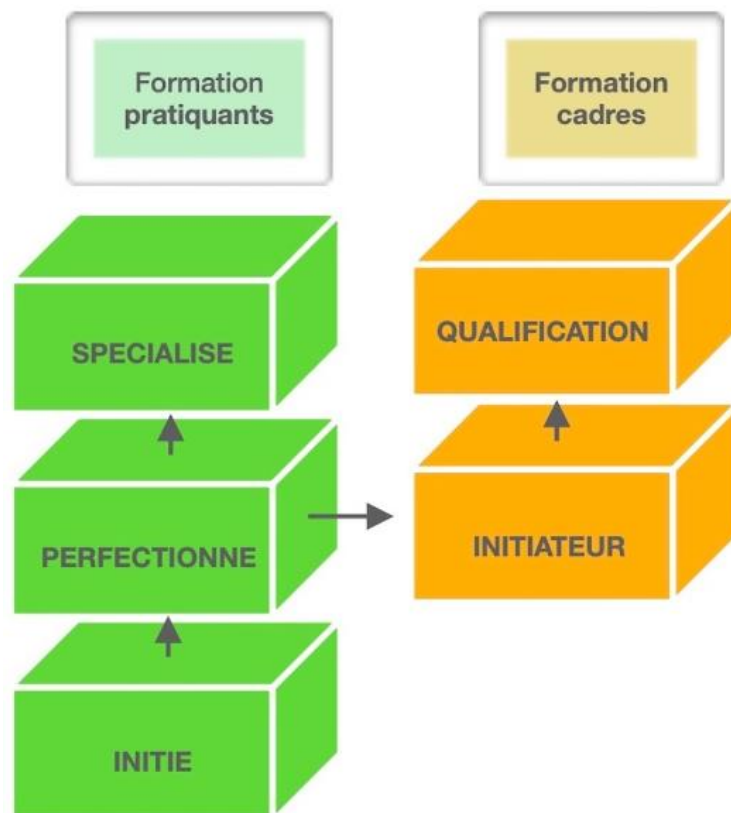


1. Cours de formation Ski de Randonnée – *Principe général*

La FFCAM a établi un référentiel et un cursus de formation pour les pratiquants de ski de randonnée afin de monter en compétences et valider les acquis. Ces formations s'articulent sur 3 compétences : la cartographie, la nivologie (neige et avalanche) et la préparation d'une sortie. Leur validation est enregistrée dans l'espace personnel FFCAM du licencié.

> Formation **Pratiquants** : je veux être autonome

> Formation **Cadres** : je veux co-encadrer ou encadrer



Principe de la formation

Pratiquants

Initié : « disposant d'une autonomie dans leur pratique personnelle au sein d'un groupe encadré dans les activités organisées par le club »

Perfectionné : « disposant d'une autonomie dans sa pratique personnelle y compris en dehors d'un groupe encadré dès lors que toutes les personnes sont elles-mêmes perfectionnées »

Spécialisé : « disposant de compétences avancées dans une activité ou élargies sur le terrain de pratique (exemple : ski alpinisme), généralement validées par un brevet »

Cadres

Initiateur : « ayant validé les compétences perfectionnées puis suivi les formations initiateur et certification ski de randonnée afin d'obtenir le brevet 'initiateur ski de randonnée' qui permet l'encadrement en club »

Qualification : « permettent de compléter le dispositif de formation des cadres, leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires afin d'organiser des activités par exemple sur d'autres terrains de pratique par rapport au brevet d'initiateur (exemple : qualifié ski alpinisme) »



1. Coursus de formation Ski de Randonnée – *Détail par compétence*

■ Formation **Pratiquants** : compétences «**initié**» en ski de randonnée

Thème 1 - Expérience et niveau de pratique

INI-1.1 Mon niveau de pratique en ski de randonnée 1

INI-1.2 Mon expérience en ski de randonnée 1

Thème 2 - Techniques et sécurité dans la pratique

INI-2.1 Progression ski de randonnée en montée 1

INI-2.2 Progression ski de randonnée en descente 1

INI-2.3 Progression en neige dure à pieds 1

Thème 3 - Prévention et environnement de pratique

INI-3.1 Mon matériel - mon équipement en ski de randonnée 1

INI-3.2 Les bons comportements en sports de neige

INI-3.3 Environnement de pratique - milieu montagne 1 (CO1)

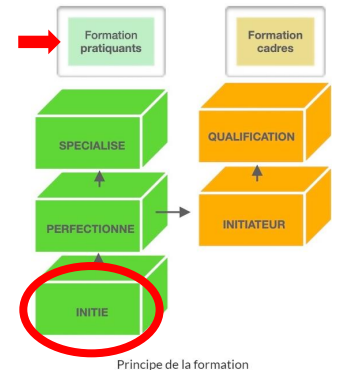
INI-3.4 Environnement de pratique - milieu montagne enneigée 1 (NA1)

Voir référentiel détaillé pour chaque thématique dans la rubrique 3. Espace licencié – documentation fédérale

Ce groupe de compétences pratiques doit être attesté et validé par un formateur accrédité – ici un chef de course « initiateur » breveté. Cela peut se faire suite à un stage de formation FFCAM ou à tout moment à la suite d'une sortie collective (week-end avec le club par exemple)

Compétence validée par formation FFCAM ou par participation aux sessions de formation Cartographie Orientation 1 du CIHM

Compétence validée par formation FFCAM ou par participation à la journée ANENA proposée par le CIHM + exercice de recherche DVA en milieu enneigé





1. Coursus de formation Ski de Randonnée – *Détail par compétence*

■ Formation **Pratiquants** : compétences «**perfectionné**» en ski de randonnée

Thème 1 - Expérience et niveau de pratique

PER-1.1 Mon niveau de pratique en ski de randonnée 2

PER-1.2 Mon expérience en ski de randonnée 2

Thème 2 - Techniques et sécurité dans la pratique

PER-2.1 Progression ski de randonnée en montée 2

PER-2.2 Progression ski de randonnée en descente 2

PER-2.3 Progression en neige dure à pieds 2

Thème 3 - Prévention et environnement de pratique

PER-3.1 Mon matériel en ski de randonnée 2 - pratique autonome

PER-3.2 Réussir sa sortie en sports de neige - pratique autonome

PER-3.3 Environnement de pratique - milieu montagne 2 (CO2)

PER-3.4 Environnement de pratique - milieu montagne enneigée 2 (NA2)

Voir référentiel détaillé pour chaque thématique dans la rubrique 3. Espace licencié – documentation fédérale

Ce groupe de compétence pratiques doit être attesté et validé par un formateur accrédité – ici un chef de course « instructeur » breveté. Cela peut se faire suite à un stage de formation FFCAM ou à tout moment à la suite d'une sortie collective (week-end avec le club par exemple)

Compétence validée par formation FFCAM « PERF - 3.2 Réussir sa sortie en sports de neige (RSS2) »

Compétence validée par formation FFCAM « PERF - 3.3 Milieu montagne (Cartographie Orientation 2) »

Compétence validée par formation FFCAM « PERF - 3.4 Milieu enneigé (Neige et Avalanche 2) »

(A noter que NA2 et RSS2 sont souvent proposés lors du même stage par la FFCAM)





1. Coursus de formation Ski de Randonnée – *Détail par compétence*

■ Formation **Pratiquants** : compétences «**spécialisé**» en ski de randonnée

La spécialisation permet à un pratiquant « perfectionné » ou à un cadre de poursuivre sa formation. Pour le ski de randonnée, il s'agit de la spécialisation « ski alpinisme » qui concerne l'évolution sur glacier.

Prérequis :

- ☐ Pratiquant ayant validé les compétences « perfectionné » en ski de randonnée dans le cursus FFCAM
- Ou
- ☐ Pratiquant ayant validé les compétences « pratiquant INITIE – ski alpinisme »

Thème 1 - Expérience et niveau de pratique

SPE-1.1 Mon niveau de pratique en ski alpinisme 2

SPE-1.2 Mon expérience en ski alpinisme 2

Thème 2 - Techniques et sécurité dans la pratique

SPE-2.1 Techniques de cordes en milieu montagne 2

PER-2.2 Progression sur glacier 2

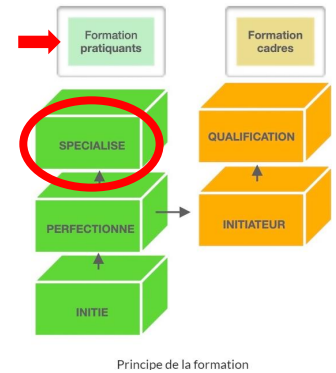
SPE-2.3 Progression en ski alpinisme 2 : pentes modérées à fortes et/ou sur glacier

SPE-2.4 Progression à pieds et sur arête de rocher enneigée 2

Thème 3 - Prévention et environnement de pratique

SPE-3.1 Le matériel en ski alpinisme 2 : pratique autonome

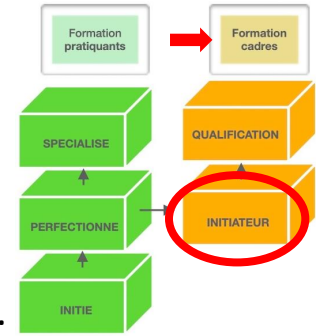
Compétences validées par formation FFCAM «Pratiquant SPECIALISE - Ski alpinisme »
Stage de 3 jours avec un instructeur et un guide professionnel qui permet d'acquérir les bases pour évoluer sur glacier





1. Cursus de formation Ski de Randonnée – *Détail par compétence*

- Formation **Cadres** : compétences «**initiateur**» en ski de randonnée



Principe de la formation

Devenir « initiateur » de ski de randonnée c’est pouvoir encadrer une sortie en club. Il s’agit d’un brevet fédéral.

Etape 1 : Rentrer en «Formation INITIATEUR Ski de randonnée »

Stage de 3 jours avec un instructeur et un guide professionnel qui permet de revoir les acquis et aborder les bases de l’encadrement d’un groupe

Prérequis :

- ☐ Avoir validé les compétences « initié » et « perfectionné »
- ☐ Fournir une attestation en secourisme de moins de 2 ans : PSC1 ou SST (dispensé par Sécurité civile, Croix rouge, ...)
- ☐ Avoir validé la formation « UFCA », Unité de Formation commune aux Activités de la FFCAM
- ☐ Présenter une liste de course justifiant d’une expérience suffisante pour prétendre à l’encadrement

Etape 2 : Rentrer en «Certification INITIATEUR Ski de randonnée » => Brevet

Stage de 3 jours d’évaluation permettant de valider les acquis de la formation initiateur. La validation de ce stage permet d’obtenir le brevet « initiateur ski de randonnée » qui autorise à encadrer en club affilié FFCAM

Prérequis :

- ☐ Avoir validé l’étape 1
- ☐ Avoir co-encadré minimum 6 sorties avec le club (3 week-ends CIHM)



1. Coursus de formation Ski de Randonnée – *Détail par compétence*

- Formation **Cadres** : compétences « **qualification** » en ski de randonnée

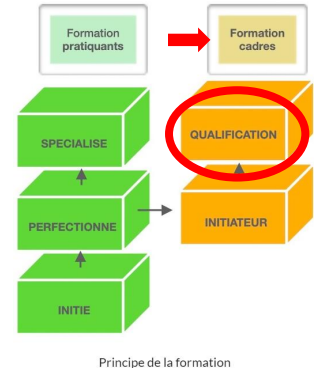
La qualification « ski alpinisme » permet à un « initiateur » breveté de pouvoir encadrer sur glacier

Compétence validée par la formation FFCAM «Formation INITIATEUR QUALIFIE Ski alpinisme»

Stage de 3 jours d'évaluation permettant de valider les acquis de la progression et de l'encadrement d'un groupe sur glacier. La validation de ce stage permet d'obtenir le brevet qui autorise à encadrer sur glacier en club affilié FFCAM

Prérequis :

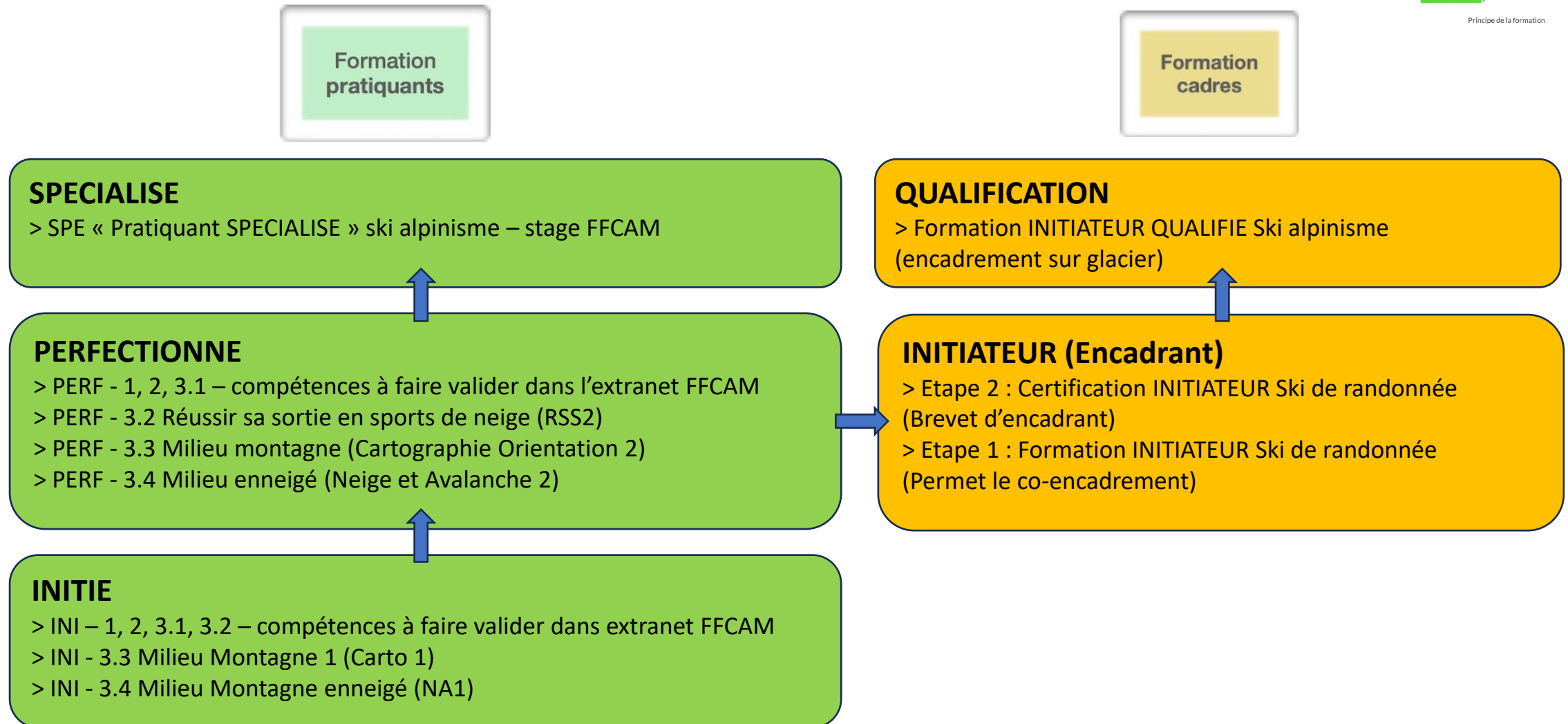
- ☐ Avoir validé la spécialisation «Pratiquant SPECIALISE - Ski alpinisme » dans le cursus FFCAM
- ☐ Être breveté « initiateur » ski de randonnée
- ☐ Présenter une liste de course justifiant d'une expérience suffisante pour prétendre à l'encadrement sur glacier





1. Coursus de formation Ski de Randonnée – *Principe général*

■ Synthèse globale des formations à suivre par niveau





2. Comment suivre les formations avec le CIHM ?

Principe de fonctionnement et inscription

■ **Formation Pratiquant : je veux être autonome**

- Je contacte le responsable Formations du club en expliquant mes motivations et mon expérience en ski de rando
- En accord, je choisis les compétences « initié » ou « perfectionné » à acquérir en fonction de mon expérience
- Je choisis les stages prérequis dans le catalogue FFCAM et contacte l'organisateur pour une demande d'inscription
- Je remplis les documents demandés et les fait suivre au responsable Formations du club qui les validera et fera suivre pour signature au président de club

A l'issue des formations, je fais valider mes compétences dans l'extranet :

- Pour le profil « initié » par le responsable Formations du club ou tout autre « initiateur » breveté
- Pour le profil « perfectionné » par l'instructeur responsable du stage pour les compétences concernées

■ **Formation Cadre : je veux co-encadrer ou encadrer**

- Je suis « perfectionné » et j'ai validé les prérequis nécessaires pour rentrer en « Formation INITIATEUR Ski de randonnée »
- Je fais la demande au responsable Formations du club pour être intégré à la liste des co-encadrants
- Je peux m'inscrire aux stages proposés dans le catalogue de la FFCAM
- Je dois co-encadrer minimum 6 sorties (3 week-ends) avant de pouvoir prétendre à la certification
- Je peux m'inscrire aux stages « Certification INITIATEUR Ski de randonnée »
- Je poursuis ma formation avec les compétences « spécialisées » et ainsi devenir « INITIATEUR QUALIFIE Ski alpinisme » afin de pouvoir encadrer les sorties sur glacier

- ☐ Il faut compter minimum 3 ans entre l'entrée en formation et la certification initiateur ski de randonnée
- ☐ A savoir, le coût des formations est éligible à la déduction fiscale et le club peut livrer un justificatif de dons.



2. Comment suivre les formations avec le CIHM ?

Où trouver les formations proposées par la FFCAM ou le CIHM ?

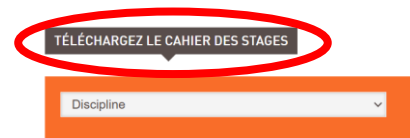
- Il faut avoir sa licence FFCAM à jour de cotisation (7500xxx pour le CAF / 7502xxx pour le CIHM)

- **Formations proposées par la FFCAM**

La FFCAM, propose à ses adhérents des formations dans tous ses domaines d'activités. Ces formations bénévoles sont reconnues par l'Etat et « labellisées » par l'UIAA, qui fédère les principales fédérations nationales de sports de montagne. Elles se déroulent le temps d'un week-end de 2 ou 3 jours en milieu montagnard et sont encadrées par un instructeur et un guide professionnel.

Voir le site www.ffcam.fr - rubrique « rechercher une formation » => <https://www.ffcam.fr/les-formations.html>

=> A noter que le catalogue est mis à jour en continu avec les nouveaux stages publiés. Le plus simple est de le télécharger à chaque consultation plutôt que d'effectuer la recherche par discipline !



- **Formations proposées par le CIHM**

Chaque année en début de saison sur novembre/décembre le CIHM Paris ski de randonnée organise des formations permettant en partie de valider le niveau de compétence « initié »

- ☐ INI-3.3 Environnement de pratique - milieu montagne 1 (Cartographie Orientation 1)
- ☐ INI-3.4 Environnement de pratique - milieu enneigée 1 (Neige & Avalanche 1) :
 - Formation ANENA sur une journée proposée par un guide de haute montagne
 - Formation aux techniques de recherche de victimes d'avalanches. Utilisation du DVA (Détecteur de Victimes d'Avalanches) sur une demi-journée dans un parc en région parisienne

Le planning est accessible sur le site :

<https://www.cihm.info/ski-de-rando#programme-et-inscription-aux-sorties-ski-de-de-randonnee>



3. Espace personnel licencié FFCAM – documentation fédérale

▪ Votre espace licencié FFCAM

En tant que licencié FFCAM, vous avez accès par votre numéro de licence à un espace personnel

Se rendre sur le site - www.ffcaml.fr - rubrique « espace licencié »

Espace licenciés

En tant que licencié à la FFCAM, vous disposez d'un espace personnel qui vous permet :

- ▶ de mettre à jour tout au long de l'année vos coordonnées - adresse postale, adresse mail et téléphone,
- ▶ d'inscrire le téléphone et le nom de la personne à prévenir en cas d'accident, du représentant légal pour les licenciés mineurs,
- ▶ de télécharger votre attestation d'assurance et de l'imprimer,
- ▶ de télécharger vos brevets fédéraux et attestations de formation,
- ▶ de gérer l'organisation de vos sorties clubs & de vos formations (réservé aux bénévoles des clubs).

Il suffit de vous munir de votre **numéro de licence** (12 chiffres) figurant sur votre licence fédérale. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur "*Mot de passe oublié ?*".

[Accès à l'espace licenciés FFCAM](#)



3. Espace personnel licencié FFCAM – documentation fédérale

■ Suivi du cursus de Formation FFCAM

Pour retrouver l'ensemble des groupes de compétences qui ont été validés, et suivre ainsi votre parcours de formation de pratiquants :



■ Compétences attestées ou validées par brevet

Formations Validées

Activité ↕	Intitulé ↕	Obtention ↕
FORMATION COMMUNE	UNITE de FORMATION COMMUNE aux ACTIVITES FFCAM	08/11/2023
SPORTS DE NEIGE	INITIE en ski de randonnée	01/10/2024

Imprimer



■ Référentiel de compétences en cours de validation

Ski de randonnée

INITIE en ski de randonnée

Validé le 01/10/2024

PERFECTIONNE en ski de randonnée

Documentation fédérale : Référentiel détaillé Formation Praticants – Ski de randonnée

<https://sites.google.com/view/ffcam-documentation-federale/formation-praticants?authuser=0>



Fiche de compétences

INITIE en ski de randonnée - v2.0



Fiche de compétences

PERFECTIONNE en ski de randonnée - v2.0

Initié en Ski de Randonnée

1
NIVEAU -
EXPERIENCES

1.1 - NIVEAU DE PRATIQUE

1.2 - EXPERIENCES - LISTE DE COURSES

2.1 - PROGRESSION SKI EN MONTÉE

2.2 - PROGRESSION SKI EN DESCENTE

2.3 - PROGRESSION EN NEIGE DURE À PIEDS

3
PREVENTION ET
ENVIRONNEMENT
DE PRATIQUE

3.1 - MON MATERIEL - MON EQUIPEMENT

3.2 - LES BONS COMPORTEMENTS EN SKI DE RANDONNEE

3.3 - ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE - MILIEU MONTAGNE

3.4 - ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE - MILIEU MONTAGNE ENNEIGE

4
ENVIRONNEMENT
FEDERAL ET DES CLUBS

4.1 - LA PRATIQUE DES ACTIVITES DANS LES CLUBS

Perfectionné en ski de randonnée

1
NIVEAU -
EXPERIENCES

1.1 - NIVEAU DE PRATIQUE

1.2 - EXPERIENCES - LISTE DE COURSES

2.1 - PROGRESSION SKI EN MONTÉE

2.2 - PROGRESSION SKI EN DESCENTE

2.3 - PROGRESSION EN NEIGE DURE À PIEDS

3.1 - LE MATERIEL POUR UNE PRATIQUE EN GROUPE AUTONOME

3
PREVENTION ET
ENVIRONNEMENT
DE PRATIQUE

3.2 - REUSSIR SA SORTIE EN GROUPE AUTONOME

3.3 - ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE - MILIEU MONTAGNE

3.4 - ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE - MILIEU MONTAGNE ENNEIGE

4
ENVIRONNEMENT
FEDERAL ET DES CLUBS

4.1 - LA FORMATION À LA FFCAM

- **Documentation fédérale : Référentiel détaillé Formation Praticants - Ski alpinisme**

<https://sites.google.com/view/ffcam-documentation-federale/formation-pratiquants?authuser=0>

[illegible]



3. Espace personnel licencié FFCAM – documentation fédérale

■ Documentation fédérale : Référentiel détaillé Formation cadres

FFCAM Accueil Mes infos Quitter



CURSUS DE FORMATION DE CADRE - Brevet fédéral d'INITIATEUR

- FORMATION PRATIQUANT
PREREQUIS : Niveau PERFECTIONNE valide dans l'activité
Choix d'un « référent » accompagnant votre formation d'initiateur
- ETAPE 1 - FORMATION INITIATEUR - formation initiale
Stage de 3 à 5 jours suivant les activités : instructeur et professionnel.
Apprentissage des compétences permettant au futur cadre :
• d'organiser une activité encadrée
• d'organiser une formation de pratiquants - niveau INITIE
- ETAPE 2 - FORMATION PRATIQUE - stage en immersion
Livret de formation pratique - valable 3 ans maximum. Le candidat devient « initiateur stagiaire »
Activités ou formations en co-encadrement ou en encadrement autonome (avec l'accompagnement par son référent) : minimum 6 jours activité
• Organiser une activité : minimum 2 jours activité
• Organiser une formation de pratiquants : minimum 2 jours activité
- ETAPE 3 - CERTIFICATION INITIATEUR
Session de 1 à 3 jours suivant les activités : instructeur et professionnel.
Permet de vérifier les compétences acquises dans :
• l'organiser une activité encadrée
• l'organiser une formation de pratiquants - niveau INITIE
- BREVET FEDERAL INITIATEUR dans l'activité si, en plus de la validation des étapes précédentes :
• Participation à une UFCA (Unité de Formation Commune aux Activités)
• Formation aux premiers secours PSC1 ou équivalent



Documentation fédérale

Accueil

Formation cadres

Formation pratiquants

A

Les documents à disposition (en téléchargement - dans la rubrique <fichier>)

■ Livret de la formation pratique



Livret de formation pratique

Version 1.0

ANNEXES au livret : [annexes 1 à 4 à télécharger](#)